

**VILLE DE TARARE
RHONE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SRH 23055

DELEGATION DE SIGNATURE à Madame Gaëlle GUILLOSSOU

Le Maire de Tarare,
VU le code général des collectivités territoriales, article L. 2122-19,
VU le code général de la fonction publique,
VU l'arrêté municipal en date du 13 septembre 2022 portant détachement Madame Gaëlle GUILLOSSOU sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services,
VU la délibération n°15 du 30/01/2023 relative à l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Maire de Tarare, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Gaëlle GUILLOSSOU, directrice générale des services pour l'acquisition d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie à un prix de vente maximum de 10 000 € TTC hors frais de vente de 14,28 % TTC et autres frais préalables lors de la vente aux enchères prévue le 6 février 2023.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est :
- transmis au représentant de l'Etat
- notifié à l'agent.

Tarare, le 31 janvier 2023

Notifié le
Signature de l'agent

Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON

Pour extrait certifié conforme
Le Maire de Tarare
Bruno PEYLACHON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Fait à Tarare, le
La directrice générale des services

Transmis au représentant de l'Etat le

Transmis pour notification à l'agent le